

**DÉCLARATION DE COMMENCEMENT D'EXÉCUTION DE
L'OPÉRATION AU TITRE
DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT
LOCAL**

- Collectivité maître d'ouvrage : _____

- Intitulé de l'opération : _____

- N° d'EJ : _____

- Montant HT de la dépense subventionnable : _____

- Montant de la subvention accordé : _____

- Subventionnée par arrêté préfectoral n° _____ du ____/____/____, notifié le ____/____/____.

Le Maire ou le Président _____,

déclare que l'opération ci-dessus désignée a fait l'objet d'un commencement d'exécution à la date du _____.

En conséquence, il y a lieu de solliciter le versement de l'avance représentant 5 % du montant prévisionnel de la subvention.

Fait à _____, le ____/____/20____

Le Maire ou le Président ,
Prénom et Nom,

Signature et cachet :

Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération : devis signé, bon de commande, marché de travaux, décision d'affermissement d'une tranche conditionnelle de travaux (qui peut prendre la forme d'un ordre de service), promesse ou compromis de vente. Les études préalables ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de quatre ans à compter de la date de début d'exécution pour achever l'opération, au terme duquel l'opération est considérée comme terminée. Aucune demandes de paiement ne sera recevable après cette date.